



Lundi 19 décembre 2022  
Info presse

## Collecte des ordures ménagères Ce qui change à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les modes de collecte des ordures ménagères évoluent dans les communes de l'Agglo : modification de la fréquence et/ou des jours de collecte en porte à porte pour les communes de plus de 10 000 habitants et passage progressif de toutes les communes de moins de 10 000 habitants en apport volontaire d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Certaines évolutions de la collecte en porte à porte seront effectives dans les communes de moins de 10 000 habitants pendant la période transitoire.

Un an après la mise en place des nouvelles consignes de tri et des composteurs gratuits, les comportements des habitants ont évolué et nos poubelles grises s'allègent. Dans ce contexte, Valence Romans Agglo poursuit sa politique d'optimisation de la collecte des déchets, initiée depuis 2016. **Objectifs : encore plus de tri et de compostage, toujours moins d'ordures ménagères résiduelles pour une meilleure maîtrise des coûts et un meilleur respect de l'environnement.**

### 1. Les communes de plus de 10 000 habitants : évolution de la collecte

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la fréquence de collecte des poubelles grises en porte à porte est optimisée pour chaque commune avec, selon les secteurs, une modification de fréquence et/ou de jours de collecte.

Communes concernées : Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence

### 2. Les communes de moins de 10 000 habitants : développement de l'apport volontaire

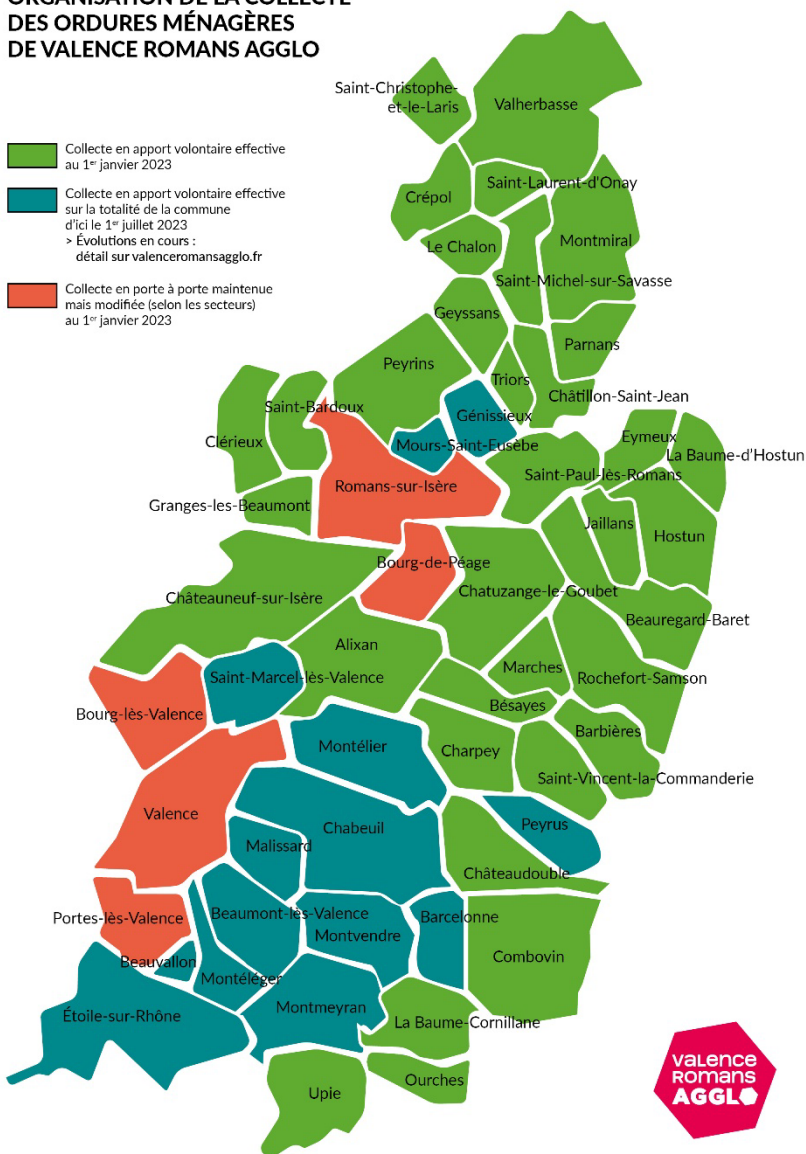
D'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les 49 communes de moins de 10 000 habitants de l'Agglo seront en apport volontaire. Progressivement l'Agglo déploie dans ces communes des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères (ces points d'apport volontaire seront également équipés de conteneurs de tri). Au moment du passage à l'apport volontaire, les bacs à roulettes individuels ne seront donc plus collectés et utiles : chacun pourra alors, à son rythme, déposer ses ordures ménagères et trier ses déchets recyclables (emballages, papiers, verre) en les amenant dans ces points d'apport volontaire. Accessibles 7j/7 et 24h/24, ils sont implantés dans des endroits stratégiques et permettent de réduire les nuisances liées aux passages des camions et la pollution.

Les communes de moins de 10 000 habitants actuellement en collecte en porte à porte seront en période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (au plus tard).

- Sans changement sur la collecte actuelle jusqu'au passage en apport volontaire pour Barcelonne, Génissieux, Montvendre et Peyrus.
- Avec une modification de la fréquence et/ou du jour de collecte en porte à porte au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au passage en apport volontaire pour Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Chabeuil, Étoile-sur-Rhône (zone urbaine), Malissard, Montéler, Montélier, Montmeyran, Mours-Saint-Eusèbe et Saint-Marcel-lès-Valence

Le détail, commune par commune et quartier par quartier, des évolutions de collecte en porte à porte et de passage en apport volontaire est disponible sur [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr)

**ORGANISATION DE LA COLLECTE  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE VALENCE ROMANS AGGLO**



### Quels avantages pour les usagers ?

- Amélioration de l'intégration paysagère : les bacs de regroupement feront place à des conteneurs semi-enterrés plus esthétiques et les conteneurs de tri actuels seront remplacés par un modèle plus récent.
- Accessibilité 7j/7j et 24h/24h : pour les usagers en porte-à-porte, plus de soucis de jours de collecte.
- Réduction des nuisances sonores et des perturbations de la circulation : le camion cessera de passer dans certaines rues et ses arrêts seront moins fréquents et plus souvent en dehors des voies de circulation.
- Amélioration de l'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite (PMR) : il sera plus facile pour ces personnes d'utiliser les conteneurs semi-enterrés que les bacs de regroupement actuels. Au minimum, un point de tri par commune sera équipé de conteneurs de tri disposant d'opercules de remplissage pour les PMR.
- Suppression des risques liés au vent : du fait du vent, il est fréquent de voir des bacs, pleins ou vides, tombés au sol ou gênant la circulation des véhicules. Les conteneurs semi-enterrés sont des dispositifs fixes.
- Dégagements des trottoirs : il n'y aura plus de bacs individuels gênant la circulation des piétons.
- Suppression des coûts d'acquisition d'un bac à ordures ménagères : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sauf point de regroupement, les bacs à ordures ménagères sont à la charge des usagers.
- Suppression des locaux "poubelles" : permettant de libérer de l'espace.

### Quels avantages pour la collectivité ?

- Augmentation de la quantité de tri collectée : les habitants apportent plus volontiers leur tri aux points d'apport volontaire lorsqu'ils doivent déjà se déplacer pour apporter leurs ordures ménagères. De plus, le nombre de points de tri sera augmenté.
- Les coûts de collecte seront maîtrisés par une augmentation attendue du tri devant induire de nouvelles recettes pour l'Agglo (vente des matériaux et soutiens des éco-organismes)
- Maîtrise de la nature des déchets jetés dans les ordures ménagères : les conteneurs semi-enterrés, destinés aux ordures ménagères, seront équipés d'un tambour limitant la taille des déchets pouvant y être jetés. Pour rappel, les encombrants doivent être apportés en déchèterie.
- Souplesse dans l'organisation des tournées : il n'y aura plus de jours fixes à respecter et la collecte se fera selon les besoins de vidage.



---

Lundi 19 décembre 2022  
Info presse

- Réduction de la pollution atmosphérique : le passage en points d'apport volontaire réduit la longueur des tournées et donc le kilométrage parcouru par le camion. Moins de km parcourus = moins de gaz d'échappement produits.
- Amélioration des conditions de travail des agents : la suppression de la manipulation des bacs et l'automatisation évitent les troubles musculo squelettiques.

### Renseignements

Service Déchets : 04 75 81 30 30 / [dechets@valenceromansagglo.fr](mailto:dechets@valenceromansagglo.fr)

---

#### Contact presse

Herveline Réhault | 04 75 63 76 45 | 06 28 83 94 98 | [herveline.rehault@valenceromansagglo.fr](mailto:herveline.rehault@valenceromansagglo.fr)  
[valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) et suivez nous sur

